

DEMANDE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ISOC FRANCE

Le 7 mai 2008, Conformément à l'article 9 des statuts de l'Isoc France et aux dispositions de la loi française de 1901 sur les associations à but non lucratif, les soussignés, membres de l'Isoc France, chacun à jour de sa cotisation, demandent à Sébastien Bachollet, qui tient le rôle de président de fait de l'association, de convoquer une assemblée générale ordinaire et extraordinaire des membres de l'Isoc France.

Cette assemblée concernera :

- a) la présentation contradictoire du bilan moral des trois dernières années,
- b) la présentation contradictoire du bilan financier des trois dernières années,
- c) l'élection des 15 membres du Conseil d'administration, élus pour un an et chargés de réorganiser l'Isoc France puis de convoquer une Assemblée générale ordinaire début 2009.

Sous réserve de ce qui précède, cette assemblée se justifie par des dysfonctionnements de l'Isoc France, notamment le fait qu'aucun vote de quitus n'a été organisé depuis au moins trois ans, ni sur aucun rapport moral, ni sur aucun rapport financier.

Qu'aucune Assemblée générale ni aucun renouvellement de tiers du Conseil d'administration n'ont été organisés en 2007.

Que, de l'aveu même de l'ex-trésorier, aucune comptabilité n'a été tenue depuis 3 ans.

Des débats préparatoires libres, convenablement modérés, devront se tenir sur le forum des adhérents et devront cesser 48 h avant la date de l'Assemblée générale.

Les documents soumis à l'examen critique des membres devront leur être communiqués, sur le forum des adhérents, au plus tard quinze jours avant la tenue de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire devra se tenir dans la première quinzaine de juin à une date fixée en accord avec le responsable du Comité électoral, qui est statutairement le plus ancien membre de l'Isoc France, c'est-à-dire son fondateur ou son mandataire.

La participation à distance des adhérents non parisiens doit être aménagée, ainsi qu'une procédure de votes par procuration, limitée à deux procurations par mandataire.

Pour tout supplément d'information, lire un historique et consulter les documents sur Internet à l'adresse :

< http://www.adminet.ca/NetGov/Isoc/Isoc_France.php5>

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez aussi entrer en relation avec le groupe Isoc France Refondation sur Internet et discuter du projet de réorganisation à l'adresse :

< <http://mail.conferences.tv/mailman/listinfo/refondation>>

Si vous êtes membre de l'Isoc France à jour de votre cotisation 2008, merci d'imprimer ce texte et de le faire signer autour de vous. Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Francis Muguet <fmuguet@free.fr>, 06 71 91 42 10.

Les formulaires d'AG signés sont à adresser au secrétariat des refondateurs qui adressera à l'Isoc France les demandes, groupées, synthétisées et anonymisées — avec examen des originaux uniquement par l'actuel trésorier de fait d'une part et le responsable du Comité électoral d'autre part — dès que nous aurons atteint le quota statutaire de 25% des membres :

- soit par courrier postal : Dominique Lacroix, 60, rue de Seine, 75006 PARIS
- soit par fax : ATTN Dominique Lacroix – 01 44 32 17 18

Cette procédure préserve la confidentialité des demandes. Par ailleurs, en vertu de la Délibération n°2006-138 du 9 mai 2006 concernant la dispense n° 7 de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), le traitement informatisé des présents formulaires est dispensé de déclaration préalable.

Ce traitement sera en outre anonymisé par l'attribution d'un identifiant unique à chaque formulaire.

Prénom

Nom

Signature